

GPROCT

Commission « Santé au travail »

Pilotage

Co-animation :

- André DUBOIS et Nicole GROLLEAU (DIRECCTE PACA)
- Véronique LIONS (CFTC)

Outils :

- Fiche descriptive (\\Pro-svc01-20131\users\C_SPT4 - POLE TRAVAIL\1 - Pilotage des Politiques du Travail\Instances Régionales\CROCT\GPRO\Commission Santé au travail\Commission -Santé au travail-.docx)
- Comptes rendus

Composition

Alain ANGLES	U2P
Jean-Jacques BLANC	FO
Béatrice BUISSON	MEDEF
Jacques CATANI	CARSAT
André DUBOIS	DIRECCTE
Nicole GROLLEAU	DIRECCTE
Jean-Christophe LABBE	UDES
Véronique LION	CFTC
Caroline MAZZONI	CFDT
Thierry SIRER	CGT

Périodicité

4 rencontres entre janvier et septembre 2018

Contact

Nom : Nathalie AGOSTA

☎ : 04 86 67 34 15

@ : nathalie.agosta@direccte.gouv.fr

Objectifs

- Appropriation par tous du cadre réglementaire :
 - Organisation et mise en place des services de santé au travail ;
 - Modalités d'action des services de santé au travail :
 - Action en milieu de travail
 - Suivi individuel
- Réflexion sur les déterminants d'une politique régionale d'agrément
- Evaluation de la politique régionale d'agrément, un outil : le suivi des CPOM.

Missions

- Propositions d'amendements de la Politique Régionale d'Agrément (6 axes) :
 - 1- Assurer une couverture complète et équilibrée du territoire régional
 - 2- Veiller au bon fonctionnement des instances de gouvernance des SST
 - 3- Veiller à l'effectivité de la pluridisciplinarité et à l'adéquation des moyens humains déployés avec les effectifs suivis et les secteurs et risques issus des diagnostics réalisés
 - 4- Finaliser la conclusion et le renouvellement des CPOM et assurer le suivi des actions
 - 5- Veiller à la qualité des actions de prévention au regard du rôle majeur qui doit être donné à la prévention primaire
 - 6- Veiller aux modalités mises en œuvre par les SST pour assurer le nouveau suivi des travailleurs

Éléments de perspective

En attente des travaux des 2 missions ministérielles (une portant sur la traçabilité des expositions professionnelles, une sur l'avenir du système de Santé au Travail) et une commission parlementaire (maladies professionnelles)